

Encore un numéro trop grand

L'ARMÉE COMME LE FOOTBALL CONSTITUENT EN SUISSE DES SUJETS PRIVILÉGIÉS DU DÉBAT PUBLIC. DANS CES DEUX DOMAINES, CHACUN – CHACUNE? – SENT NATURELLEMENT compétent. Le phénomène est d'autant plus paradoxal que les problèmes de défense nationale ne font que rarement l'objet d'une votation populaire, si l'on excepte l'initiative shakespearienne pour la suppression de l'armée et les tentatives récurrentes de la gauche de couper une partie des vivres de la grande muette. La réforme «Armée XXI» et le plan d'investissement pour les quinze prochaines années, récemment présentés par le Conseil fédéral ne font pas exception et divisent les esprits jusque dans les chaumières.

L'appréciation du budget proposé peut varier selon le point de vue. On nous annonçait un montant annuel de 5 milliards, voire plus à terme; c'est finalement une facture de 4,3 milliards, frais de restructuration compris. Une bonne affaire en quelque sorte. D'ailleurs le budget militaire n'a-t-il pas reculé de 28% en termes réels depuis 1987?

Ces chiffres sont trompeurs car ils ne traduisent pas les modifications radicales du contexte international et européen en matière de sécurité. En effet, les effectifs d'«Armée XXI» – 220 000 soldats d'actifs et de réservistes – comme la nature et l'ampleur des projets d'armement reflètent une conception traditionnelle de la défense

nationale, conçue prioritairement comme la défense du territoire. Une défense que nous devons pouvoir exercer de manière autonome, insiste Samuel Schmid à l'intention des deux extrêmes de l'éventail politique qui fantasment sur une adhésion de la Suisse à l'OTAN. L'argument n'est pas seulement tactique, il exprime hélas une réalité: les rêves de grandeur des militaires et les intérêts bien compris de l'industrie, directs ou par commandes compensatoires interposées, continuent de dicter la conception officielle de la défense militaire. Grâce à la réforme du service militaire, l'économie va voir diminuer substantiellement sa contribution aux coûts de cette défense; mais elle ne veut pas renoncer à la manne budgétaire.

Or même isolée politiquement au centre de l'Europe, la Suisse ne peut imaginer garantir sa sécurité militaire autrement que dans le cadre continental. Ses adversaires, si tant est qu'il en existe, seront aussi ceux de ses voisins. L'idée même d'une défense autonome est donc dérisoire et coûteuse. Comme est fallacieux l'argument de la neutralité: il ne s'agit pas de coopérer pour agresser mais pour résister à une agression.

Attendrons-nous «Armée XXII» pour façonner un instrument de défense adapté au contexte européen, c'est-à-dire modeste dans ses ambitions territoriales et utile à notre contribution au maintien de la paix sur le continent? JD

Sommaire

Collaboration intercantonale: Les cantons de Berne et du Jura signent un accord (p. 2)

Financement des partis: La grande misère des formations politiques (p. 3)

Femmes et universités: Primes, mentoring et garderies au programme universitaire (p. 4)

Finances vaudoises: Le deal impossible (p. 5)

Attentat contre Hitler: Lumière froide sur les années de plomb (p. 6)

Génie génétique: Manipulation des bébés ou de l'opinion? (p. 7)

Les cantons de Berne et du Jura signent un accord-cadre

Poussés, par la situation particulière du Jura bernois, Berne et Jura ont passé entre eux un accord-cadre de collaboration.

Loin d'être local, cet accord est l'exemple d'une procédure nouvelle de collaboration

Les concordats règlent sur des points particuliers la collaboration entre deux cantons. Ils s'élaborent au coup par coup. Ils sont l'objet de critiques classiques: lourdeurs de l'élaboration législative, difficulté du contrôle parlementaire, absence de systémique. Pourtant, il faut les considérer comme des outils indispensables: ils s'adaptent aux situations particulières, ils expriment la vitalité fédéraliste, ils peuvent être une réponse à la centralisation simplificatrice.

Pour répondre aux critiques et faciliter la dynamique concordataire, DP a proposé que soient élaborés des accord-cadres (que nous appelions traités pour les distinguer des concordats ordinaires) qui régissent la procédure d'élaboration des accords spécifiques. La procédure, on le sait, n'est pas purement formelle: elle prévoit la manière d'avancer; elle peut fixer les délais, les compétences, les contrôles. C'est une mise en ordre opérationnel.

Un premier traité

Le Mittelland fut, dans ce sens, une première tentative. Elle était originale quand l'accord-cadre créait un lien entre les cantons imbriqués dans la zone Aar, Sarine, Broye. Avec l'adhésion du Valais (le Valais dans le Mittelland?), cet accord est devenu l'expression d'un concept mou de Suisse occidentale (sans Genève), animé par Berne.

En revanche, il faut souligner l'intérêt de l'accord-cadre Berne-Jura. Quoique prudent et dicté par la situation particulière du Jura bernois, il constitue réellement un traité. L'article premier définit clairement cette ambition.

«Le présent accord a pour but de définir le mode d'élaboration des accords particuliers portant sur la création d'institutions communes». Et par élaboration il faut entendre notamment (art. 2): «le contenu et les étapes de l'élaboration des accords particuliers; le contrôle de l'avancement des projets de création d'institutions communes».

Originalité

En définissant ce cadre très général, Berne et Jura innovent sur plusieurs points. Tout d'abord dans la définition d'«entités communes», elle ne se limite pas à une institution (hôpital, haute école) qui aurait sa structure propre de direction, de surveillance et de financement et qui serait ainsi sortie du réseau administratif ordinaire. Elle peut englober des entités non autonomes et non détachées de l'administration de l'un ou de l'autre partenaire. L'article 3 le précise clairement.

«On entend par institution commune toute entité créée et exploitée en commun par les deux cantons signataires, mais également des enti-

tés des deux cantons qui sont partiellement mises en commun. Le terme entité comprend notamment une personne morale de droit public ou de droit privé, un établissement non autonome ou encore un service administratif».

Cette conception ouvre considérablement le champ de la collaboration. Car on peut imaginer qu'un canton bien outillé dans un domaine particulier (contrôle, formation, traitement informatique, etc.) mette à disposition du canton voisin sa compétence et son équipement et se charge, pour lui, d'une tâche gouvernementale qui lui serait ainsi déléguée. Très détaillé dans l'analyse des schémas de collaboration éventuelle, l'accord-cadre Berne-Jura est en revanche faible sur les droits de contrôle du partenaire.

Nous avons imaginé, quand le service administratif

d'un canton travaille pour un autre que le conseiller d'Etat responsable puisse aller devant le Parlement du canton loueur de ce service répondre de sa gestion. Qui osera ce geste personnel et symbolique d'une collaboration cantonale renouvelée?

Vaud-Genève

L'initiative préconisant la fusion des deux cantons va bientôt être soumise aux Parlements, puis au(x) peuple(s). Les observateurs ne lui donnent pas de chances réelles. Certes elle sera l'occasion d'un débat, mais l'initiative «Oui à l'Europe» devait aussi être l'occasion d'un débat!

Pourtant la collaboration intercantonale doit progresser et se simplifier. L'élaboration d'un accord-cadre (d'un traité) serait une réponse constructive. Aux Parlements de l'exiger, en tant que contre-projet. ag

Fondation suisse solidaire quand même

Le compromis imaginé par la commission Economie du Conseil des Etats sur l'affectation des réserves d'or dont la Banque nationale peut se séparer est honorable: un tiers aux cantons, qui, constitutionnellement, pourraient prétendre aux deux tiers, un tiers à l'AVS, pour désamorcer l'initiative de l'UDC, et un tiers à la Fondation suisse solidaire.

On a donc passé du geste flamboyant au dosage. La Suisse d'aujourd'hui n'est pas un pays épique. Mais l'essentiel est que l'engagement pris, solennellement, par le Conseil fédéral soit tenu, même sous une forme revue et atténuée. Respecter non pas une promesse, mais sa parole est une exigence impérative et catégorique de morale politique. ag

La grande misère des formations politiques

Dans un précédent numéro (DP 1470), nous rappelions le rejet par le Parlement fédéral d'une motion exigeant la publicité des ressources des partis politiques et des comités actifs lors des votations.

Ce refus est peu compréhensible car une information transparente ferait apparaître la grande misère des partis politiques face aux moyens considérables dont disposent les organisations économiques pour financer certaines campagnes référendaires.

Il est évident que le parti socialiste ne peut pas compter sur les dons de grandes entreprises. Mais il ne faut pas croire pour autant que la manne patronale coule à flots dans les caisses des partis bourgeois. Ni les entreprises ni leurs organisations n'ont intérêt à investir financièrement dans les partis gouvernementaux. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis ou en régime parlementaire où l'élection d'un président ou l'alternance entre majorité et opposition

provoquent des changements de cap. Le système collégial et la formule magique ne permettent pas à un parti de contrôler le Conseil fédéral, lequel ne dispose pas d'une majorité parlementaire stable et aux ordres. Par ailleurs les décisions prises sont susceptibles d'être annulées lors d'un référendum et, par le biais de l'initiative populaire, le peuple peut imposer directement son point de vue.

Le rôle des partis pourrait être renforcé par des mesures limitant les dépenses admises dans le cadre des campagnes de votation

Dans le cadre de l'exercice des droits populaires, les partis sont confrontés à une vive concurrence dans leur tâche de formation de l'opinion. C'est sur ce terrain surtout qu'ils ressentent douloureusement le manque de moyens financiers. L'industrie pharmaceutique (initiative sur le génie génétique) ou l'entreprise Denner sont capables de mobiliser plusieurs millions de francs dans une campagne de votation qui met en jeu leurs intérêts vitaux. Les partis, acteurs politiques généralistes, se doivent par contre d'intervenir sur tous les sujets; ils disposent donc des moyens restreints et

ne font pas le poids lorsque des acteurs économiques puissants entrent en scène.

Le financement public des partis politiques, tel qu'il se pratique chez nos voisins parfois à grande échelle, n'a aucune chance de voir le jour en Suisse: une forte majorité populaire s'y oppose. Dès lors reste à renforcer les moyens des partis de manière indirecte, comme cela s'est fait jusqu'à présent: subsides aux groupes parlementaires, prise en charge des frais de traduction, versements forfaitaires destinés à payer des travaux d'expertise, extension de la franchise postale par exemple.

Quant au rôle des partis dans l'exercice de la démocratie directe, il pourrait être renforcé par des mesures limitant les dépenses admises dans le cadre des campagnes de votation. Mesures qui impliqueraient bien sûr l'obligation de publication des comptes. *jd*

Sur ce sujet, on peut se référer au rapport du Conseil fédéral de 1988, déjà ancien mais complet (*Feuille fédérale*, 1989, I, 117s.) et à un dossier paru dans *Die Weltwoche* entre le 20 janvier et le 17 février 2000 (www.weltwoche.ch)

Révision de l'AVS

La démographie à toutes les sauces

Le vieillissement de la population met-il en péril l'équilibre financier de l'AVS? Les partis bourgeois l'affirment haut et fort depuis des années. L'argument permet de justifier le refus de toute amélioration de cette assurance et d'insister sur la nécessaire et prioritaire consolidation de l'institution. Oui à la flexibilité dans le cadre de la 11^e révision, mais à la charge de celles et ceux qui veulent en bénéficier.

Les scénarios démographiques récemment présentés par l'Office fédéral de la statistique ne laissent planer aucun doute. La population âgée augmentera et le nombre des actifs diminuera. On compte aujourd'hui 36 retraités pour 100 actifs. A l'horizon 2060, les experts évaluent que le rapport pourrait passer de 63 à 100.

Cette évolution implique dès aujourd'hui des mesures politiques autrement plus cou-

rageuses et innovatrices qu'un simple gel des prestations sociales.

Tout d'abord une conception de l'immigration qui permette de compenser partiellement au moins la baisse du nombre d'actifs, et qui prévoit des mesures d'intégration, jusques et y compris l'octroi des droits politiques. Ensuite des incitations fortes à l'entrée des femmes sur le marché du travail et des conditions qui favo-

risent le maintien de l'activité professionnelle d'une certaine proportion de personnes âgées: la retraite flexible non seulement vers le bas mais aussi vers le haut. Enfin une amélioration substantielle des conditions de travail – horaire, salaire, responsabilité notamment –, de manière à ce que la retraite ne soit plus perçue comme la fin impatientement attendue d'une vie active éprouvante et sans intérêt. *jd*

Primes, mentoring et garderies au programme universitaire

Le Conseil fédéral a lancé, en 1999, un programme destiné aux femmes universitaires. L'opération est financée par la Confédération. Elle commence à porter ses fruits.

Les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation se sont estompées. Ce constat ne vaut néanmoins pas pour l'université où l'absence de femmes persiste à tous les échelons. Si elles représentent 43% de l'effectif des étudiants, elles ne sont plus que 19% dans le corps intermédiaire supérieur, et seulement 7% dans le corps professoral. Ces chiffres placent la Suisse en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (10%).

Fort de ce constat, le Conseil fédéral a lancé un vaste programme appelé «Egalité des chances». Il prévoit de doubler d'ici l'an 2006 la proportion de femmes dans le corps professoral des universités. Une enveloppe de 16 millions de francs est destinée à financer l'opération. Un train de mesures analogues doté d'un budget de 10 millions de francs est prévu dans le domaine des HES. Les

EPF participeront à ces projets à leurs propres frais.

Le programme s'articule en trois modules: un système de primes incitant les universités à engager des femmes professeurs. La prime permettra de mettre sur pied des projets visant à motiver les femmes à embrasser une carrière académique, à rappeler aux commissions de recrutement qu'il faut encourager plus activement des femmes qualifiées ou à pousser les organes de sélection à mettre en question et éventuellement à revoir leurs critères d'évaluation. D'autre part, le programme du Conseil fédéral propose de mettre en place une structure de mentoring destinée à soutenir les diplômantes et les doctorantes. Le mentoring a été reconnu comme un instrument important d'encouragement de la relève féminine dans les carrières académiques (en Allemagne, en Autriche ou aux Etats-Unis par exemple).

Cette structure comprend notamment un service de conseil pour les femmes à tous les degrés universitaires ainsi que des possibilités de formation dans certains secteurs. Enfin, le projet prévoit un financement conséquent des structures d'encadrement pour les enfants des membres de l'Université.

Une solution efficace

Une femme contre une prime, le procédé a de quoi choquer. Néanmoins, les primes distribuées aux universités permettent de financer des projets concrets sur le campus. L'Université de Lausanne, par exemple, ayant engagé cinq femmes l'année dernière, s'est vue attribuer un montant de 240 000 fr. Cette somme a permis d'ouvrir un bureau de l'égalité, d'augmenter le nombre de places en garderie et de lancer un projet de mentoring. *gs*

Double mandat

Différence de traitement

Claude Ruey et Charles Favre ont eu un geste magnanime. Régulièrement pris à partie sur leur double fonction de conseiller d'Etat et de conseiller national, ils ont décidé que désormais tout conseiller d'Etat désireux de siéger à Berne serait contraint de reverser ses jetons de présence à l'Etat. Et pour donner l'exemple à leurs successeurs, ils vont s'appliquer la règle à eux-mêmes, en précisant, modestes, dans le quotidien *24 Heures* que «vous savez bien que nous ne travaillons pas pour l'argent».

Autres temps, autres mœurs. En 1982, quand Victor Ruffy, fonctionnaire au Département de l'aménagement du territoire, fut élu au

Conseil national, le Conseil d'Etat de l'époque décida de le «libérer» de son poste d'adjoint A du chef de service, fonction jugée incompatible avec son mandat à Berne, et d'adapter son salaire (à la baisse) en fonction de son nouveau taux d'activité et de sa nouvelle classe salariale. La contribution de l'Etat à la caisse de pension devait être à la charge de l'élu.

Le gouvernement vaudois semble donc considérer que la présence permanente d'un adjoint A de chef de service est plus indispensable à la bonne marche de l'Etat que celle de deux de ses éminents membres. Au vu des récentes décisions (voir ci-contre), peut-être n'a-t-il pas tout tort. *gs*

Le deal impossible

Depuis des mois, le Conseil d'Etat expose et vante le projet lausannois M2 comme «un métro pour le canton». La semaine dernière, il menace les Vaudois de les en priver s'ils refusent la vente partielle de la BCV. Décidément, la panique est mauvaise conseillère.

Au début, dans les années nonante, il y avait la mauvaise situation des finances publiques, particulièrement dégradée dans le canton de Vaud, où les cadeaux fiscaux de 1987 ont produit leurs pleins effets au début de la crise. La conjoncture difficile, l'affaire Veillon, la diminution relative de la population active ont fait le reste. La dette et son service pèsent sur les décisions d'investissement, la non réalisation du «petit équilibre» compromet la gestion du ménage cantonal.

Toutes les opérations de redressement et d'assainissement ont échoué, le plus souvent abandonnées en cours de route, ou bien négligées aussitôt qu'exceptionnellement menées à chef. Oublié au fond d'un tiroir après les remerciements d'usage au président, le «Rapport Blanc» (1992) sur l'examen des tâches. Avortée, la trop fameuse Opération Bosshard-Orchidée (1994-97). Mollement amorcée, la Démarche de modernisation de l'Etat. Jeté à la poubelle sur injonction populaire, le premier plan Favre (1998). A peine mis en œuvre, l'Accord obtenu autour de la Table ronde (1999). Encore invisible, la redistribution des cartes et des tâches

connue sous le nom d'Etacom, pourtant mis sur orbite par le peuple il y a un an.

La gestion par plafond

Et voilà qu'après un instant d'optimisme à l'heure de présenter en septembre dernier le budget pour 2001, les comptes de l'Etat de Vaud pour 2000 bouclent sans surprise avec un lourd déficit, définitivement chiffré à 418 millions de

francs. Chef du Département des Finances, Charles Favre lance un dixième plan de sauvetage jeudi 3 mai, qui institue la «gestion par plafond» et revient en substance à transférer la responsabilité des choix politiques des élus vers les nommés, des membres d'un Exécutif paniqué

vers des chefs de service d'une administration largement démotivée. Personne ne prête vraiment attention au Dr Favre, tant sa crédibilité, personnelle et collégiale, semble profondément atteinte. D'autant que, la veille, le Conseil d'Etat, consulté par fax en fin de journée, avait avalisé le couplage M2-BCV. Ce mariage bizarre, qui obligerait les Vaudois à choisir entre papa et maman, n'a pas seulement l'allure d'un chantage – ce qui suffirait à le condamner.

Ce mariage bizarre, qui obligerait les Vaudois à choisir entre papa et maman, n'a pas seulement l'allure d'un chantage – ce qui suffirait à le condamner

En effet, par delà l'auto-disqualification politique, la conjonction Métro-BCV a tout pour déplaire aux acteurs économiques concernés. La direction de la Banque cantonale se retrouve, sans le moindre avertissement, promue au rang douteux de preneuse d'otage alors qu'elle se sent victime d'un rapt politicard. Quant aux investisseurs, ils n'ont pas tardé à faire savoir en bourse tout le mal qu'ils pensaient de la proclamation maladroite du Conseil d'Etat. Lequel d'ailleurs, dans son Exposé des motifs et ses déclarations au Grand Conseil, avait toujours dit se contenter de ne pas participer aux futures augmentations du capital de la BCV, en démentant toute intention de vendre un paquet d'actions au cours désormais hypothétique de CHF 600.- (CHF 510.- au 7.5.2001).

Et l'unité de la matière?

Mais le deal malsain inventé par Charles Favre s'avère impossible pour d'autres raisons. Il pose en effet des problèmes constitutionnels évidents. Si une telle conjonction figurait dans le texte d'une initiative populaire, les juristes de la couronne signaleraient à coup sûr un manque d'unité de la matière. Manière polie de dénoncer un inacceptable mélange des genres.

En régime démocratique, le souverain ou ses représen-

tants tranchent un problème après l'autre, pas contre l'autre. Quoi qu'en pense le haut gouvernement vaudois, «son» peuple se prononcera en septembre prochain en votation référendaire sur la Loi du 20 mars 2001 sur la BCV et sur rien d'autre. Et si la majorité, singulièrement renforcée par le récent chantage du Conseil d'Etat, disait non à la révision de cette loi, elle ne voudra pas forcément signifier du même coup son opposition au «métro pour le Canton».

Mais pour pouvoir envisager calmement une hypothèse aussi simple et vraisemblable, il faut rester lucide. Or la panique semble régner au Château vaudois. *yj*

Médias

Le quotidien vaudois *24 Heures* a annoncé, mardi matin, comme la plupart des médias romands une baisse des taux hypothécaires de la BVC.

Et le journaliste d'affirmer, franchement: «Il n'est pas totalement exclus d'oser espérer obtenir, peut-être, une éventuelle baisse de loyers... avec de la chance».

24 Heures est peut-être, éventuellement, probablement et sans nul doute, un petit peu trop optimiste... *gs*

Lumière froide sur les années de plomb

Le 14 mai 1941, le Neuchâtelois Maurice Bavaud était guillotiné en Allemagne. Il avait tenté d'assassiner Hitler. Un livre¹ décrit comment les autorités fédérales ont traité ce dossier gênant. «L'affaire Bavaud» illustre de manière éloquente l'attitude d'extrême prudence, à la limite de la connivence, face au III^e Reich.

L'affaire a longtemps été tenue secrète. Elle est aujourd'hui connue, mais mérite un rappel. Maurice Bavaud, fils d'un employé des postes de Neuchâtel, suit une formation religieuse pour devenir missionnaire. Convaincu que Hitler représentait un danger pour l'église catholique et pour l'humanité, il décide de le supprimer. Nous sommes en 1938. Armé d'un pistolet, il suit pendant un mois toutes les apparitions publiques du Führer. Le 9 novembre 1938, lors d'une marche commémorative de l'élite nazie, Hitler se trouve à portée de son arme. Bavaud renonce in extremis à tirer. Les bras levés pour le salut hitlérien cachent sa cible. Après l'échec de sa tentative, Bavaud veut regagner la Suisse. Arrêté parce qu'il n'avait pas de titre de transport, il est trahi par son arme et des documents qu'il portait avec lui. Convaincus qu'il avait des complices, les Allemands tentent de le faire parler. Détenu pendant 30 mois, condamné à mort, Bavaud est exécuté le 14 mai 1941. Il avait 25 ans.

Bavaud était-il un psychopathe ou un héros ?

Les motivations profondes de Maurice Bavaud suscitent de longues analyses dans le livre qui lui est consacré. Il semble que Hitler lui-même ait été fasciné par les mobiles de son agresseur qu'il classait dans la catégorie rarissime et particulièrement dangereuse des assassins idéalistes. Les psychiatres nazis ne parviennent pas à lui mettre une étiquette de psychopathe. Lors de son procès, son acte est décrit comme du ban-

ditisme mû par un fanatisme politico-religieux. Aujourd'hui, le jeune Neuchâtelois est décrit comme un héros lucide et déterminé, l'un des rares visionnaires ayant compris très tôt les mobiles d'Hitler et les dangers qu'il faisait courir à l'humanité.

Les relations entre la Suisse et le III^e Reich

Au-delà de l'analyse psychologique d'un acte «héroïque» ou «fanatique», le livre sur «l'affaire Bavaud» nous aide à mieux connaître la Suisse pendant les années de plomb. En mars 1938, l'Anschluss avait été plébiscité par 99% des Autrichiens. Après les accords de Munich du 30 septembre, l'Europe croyait que la paix était sauvée. C'était le temps de la réconciliation. La tentative de Maurice Bavaud, en novembre de la même année, pouvait légitimement paraître comme une folie et justifier l'extrême prudence des autorités fédérales face aux appels à l'aide du père du détenu. Mais l'attitude de Berne ne s'est en rien infléchie. Une chape de silence a couvert toute l'affaire. Les multiples interventions de la famille, allant jusqu'au Conseil fédéral, sont restées sans réponse. Le représentant de la Suisse à Berlin n'a fait aucune visite, a refusé toute aide, même un vêtement chaud pour soulager le condamné. La légation suisse de Berlin justifie son attitude par le fait qu'il s'agit d'un homme qui a, sans scrupule, mis en danger les intérêts supérieurs de son pays.

Respectant le veto du Département militaire, le Département politique a refusé d'échanger le détenu contre un

espion allemand. Froide raison d'Etat donc. Mais, au-delà, le Ministère public de la Confédération a collaboré avec la Gestapo pour tenter de découvrir des complices. A la demande de Berlin, les Suisses ont interrogé huit condisciples de Bavaud et ont rendu compte de leurs investigations au Reichskriminaldirektor. Face au III^e Reich menaçant, la prudence de la Suisse a pu se teinter de connivence. *at*

¹*Documentation pour le 60^e anniversaire de sa mort, comité Maurice Bavaud, case postale 273, 3000 Berne.*

I M P R E S S U M

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA,
Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Manipulation des bébés ou de l'opinion?

Metropol, le quotidien gratuit distribué en Suisse alémanique annonce un bébé né par manipulation génétique. L'info est sommaire. Quelles techniques se cachent donc derrière les titres des manchettes?

« **G**enmanipulierte Babys geboren », annonce Metropol, un quotidien gratuit. La nouvelle étant plutôt concise – elle doit laisser bonne place à l'annonce du mariage islamique du fils d'Helmut Kohl – il nous faut imaginer ce que ces bébés manipulés génétiquement pourraient bien être.

Quelle théorie, quelle thérapie?

Il y a au moins 273 gènes qui ne se trouvent que chez des bactéries, puis, sans intermédiaires, chez l'être humain: ces gènes ont été, en toute probabilité, insérés dans notre génome directement par ces bactéries: nous sommes donc tous, bébés y compris, des êtres transgéniques. La naissance de ces bébés manipulés génétiquement est donc banale. Pas de quoi en faire une *news* dans la presse gratuite. Ou alors, une équipe médicale géniale, après avoir détecté un défaut dans le fœtus, a procédé à une thérapie génique qui corrigeait le défaut pour permettre la venue au monde d'un bébé manipulé mais en bonne santé. La thérapie génique corrige un défaut, pendant la durée du traitement ou pour la vie de l'individu à la manière d'un médicament; la correction n'est pas transmise aux descendants éventuels. La thérapie génique in utero serait certes un exploit médical, mais là aussi, pas de quoi faire les

titres du... Ou enfin, au moment du tri des ovules lors de la fécondation in vitro, «on» a effectivement corrigé un défaut génétique, ou encore échangé un gène pour une variante plus favorable, qui sait, peut-être d'une autre espèce, créant ainsi un «vrai» bébé transgénique, prêt à léguer, dans un esprit eugéniste, ces gènes modifiés à des descendants éventuels. C'est faisable, mais c'est aussi interdit, partout et par tous. On devrait certes préciser en disant «faisable désormais» et «interdit pour le moment». Des bébés produits de cette manière feraient certainement les manchettes de tous les journaux.

Techniques in vitro

En fait, les «bébés manipulés» auxquels le journal fait allusion, sont une conséquence des techniques in vitro de lutte contre la stérilité. Depuis quelque temps déjà, la fertilisation in vitro ne se borne plus à mettre simplement en meilleur voisinage ovules et spermatozoïdes de papa et maman. Au début, c'était l'utilisation de spermatozoïdes immatures (les spermatides) à partir de donneurs dont la stérilité venait justement de cette incapacité de maturation, technique légale mais immédiatement dénoncée. Puis, ce fut le tour de l'ovule: il est des cas extrêmement rares où la stérilité d'un couple provient d'un défaut de l'ovule, d'un défaut qui ne se localise

pas dans les gènes (le noyau), mais dans le cytoplasme de la cellule. Les détails sont inconnus. Pour pallier cette stérilité, on a mis au point une technique à trois partenaires: un premier ovule d'une donneuse est vidé de son noyau et remplacé par le noyau d'un ovule de la mère, puis fertilisation par le spermatozoïde du père. Le cytoplasme contient machinerie (protéines) cellulaire, avec une nuance: les mitochondries, composantes du cytoplasme contiennent un bout d'ADN qui leur est propre; c'est un souvenir lointain de l'époque où la mitochondrie était une bactérie indépendante, avant de parasiter pour toujours les cellules à noyau et de perdre son identité. Le bébé ainsi construit

possède donc des gènes qui viennent de trois sources: du papa et de la maman, et des mitochondries de la donneuse d'ovule. C'est donc un bébé génétiquement manipulé, même si la manipulation ne vise pas l'amélioration génétique de l'individu. Les chercheurs se meuvent dans une zone grise et le danger ne vient pas de la manipulation effectuée, sans finalité d'eugénisme, mais de la lente dérive de leurs sensibilités, où aveuglés par la réussite thérapeutique, ils profanent l'esprit des moratoires et des interdictions prononcés par la cité dans le domaine de l'expérimentation sur l'être humain. *ge*

Source: *Metropol*, 7 mai; *Science*, 20 avril 2001.

Amusant

Un seul grand quotidien de langue allemande était présent au Salon international du livre et de la presse à Genève, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Au stand de la FAZ, à côté de documents d'information, il y avait une collection de cartes postales, reflet d'une campagne publicitaire sur le thème «Dahinter steht immer ein kluger Kopf» (il y a toujours une tête intelligente derrière). Ces cartes, en couleur, datées de 1997 à 2000, sont personnalisées: Joschka Fischer dans une serre de culture de plantes vertes; Hilmar Kopper, banquier, dans une ferme de cacahouètes en Géorgie; Karl Lehman, évêque, au milieu d'un troupeau de moutons près de Worms; Nadja Auermann, modèle, au jardin zoologique de Berlin, Hans Magnus Enzensberger, écrivain, dans la bibliothèque du Trinity College à Dublin. La FAZ est un journal de qualité. Sa campagne de publicité hors norme m'a paru assez originale pour mériter d'être signalée dans un journal qui n'en publie pas. *cfp*

La Commission contre le racisme a trop peu de visibilité

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) est-elle utile? On répond non si l'on souhaite des actions immédiates accompagnées d'un grand battage médiatique. Mais on dirait probablement oui s'il s'agissait de montrer la volonté fédérale, même avec une faible visibilité et peu de moyens. La lutte contre le racisme doit toujours slalomer entre la dénonciation vertueuse et l'instauration du délit d'opinion, même si c'est pour la bonne cause. Dans ses der-

nières recommandations, la CFR n'évite pas entièrement ces écueils.

La lutte contre le racisme doit toujours slalomer entre la dénonciation vertueuse et le délit d'opinion, même si c'est pour la bonne cause

On peut aisément souscrire à la recherche d'une meilleure utilisation de la norme pénale antiraciste. Mais la CFR propose aussi d'interdire «les symboles et les signes racistes d'extrême droite». Aucun d'entre nous n'éprouve du plaisir à voir des croix celtiques ou gammées; mais leur interdiction rendrait leur usage d'autant plus attrayant pour des jeunes en veine de provocation.

De même la CFR demande la répression sévère des actes ou des propos relevant du racisme et de l'extrémisme de droite. Pour les actes, bien sûr, le problème ne se pose pas. Pour les paroles, c'est plus délicat. Nous sommes extrêmement sensibles à l'antisémitisme, un peu moins pour les propos attaquant les Noirs ou les Musulmans et pas du tout face aux lieux communs parfois purement racistes appliqués aux autres pays de la planète, voire, ça arrive, à nos compatriotes d'Outre-Sarine.

La CFR recommande des mesures concrètes, comme des antennes faciles d'accès pour les victimes, un service d'appel

avec un numéro unique pour toute la Suisse ou des organes de médiation lors de conflits entre population et administration. Cette commission fait un travail utile et pourtant on ne peut se défaire de l'impression d'un organisme qui tourne un peu en rond, sans prise réelle sur la réalité. Ce sentiment tient vraisemblablement à la faible visibilité de cette Commission fédérale dans les médias, en tout cas en Suisse romande. Sans porte-parole charismatique, cette présence est sans doute le plus gros handicap de la CFR aujourd'hui. *jpg*

Tangram, bulletin de la CFR, mars 2001, 3003 Berne.

Lu dans «L'union des producteurs suisses»

Il n'y a pas de quoi pavoiser

L'Office fédéral de l'agriculture a rendu publics les résultats provisoires de l'évaluation des revenus dans l'agriculture pour l'année 2000. Il y est fait état d'une amélioration du revenu du travail par unité de main d'oeuvre de 16% par rapport à la moyenne des trois années précédentes 1997-1999.

Concrètement, cela signifie que le salaire moyen des paysans serait passé de 2'800 francs à 3'200 francs brut par mois et par personne, ceci pour autant que les résultats définitifs ultérieurs confirment les premiers résultats provisoires. La profession pay-

sanne figure donc toujours parmi les plus mal rémunérées du pays. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, d'autant plus que les chiffres publiés doivent être pondérés par de nombreuses considérations qui en relativisent la portée:

1. La moyenne des revenus cache d'importantes disparités au sein de la profession et des régions. Le revenu des exploitations de montagne est par exemple environ 25% inférieur à celui de l'ensemble des exploitations du pays, ce qui leur laissera en l'an 2000 un revenu moyen de 2'400 francs par mois et par personne contre 2'100 francs

l'année précédente.

2. Le niveau atteint en 2000 n'est qu'une première correction indispensable du niveau de revenu extrêmement faible atteint par l'ensemble des exploitations agricoles du pays depuis de nombreuses années. Il faudrait que la hausse se reproduise plusieurs années de suite pour revenir à un niveau de revenu acceptable et comparable à celui d'autres catégories de la population active et qualifiée du pays (...)

3. L'année 2000 a été excellente du point de vue climatique pour la production agricole, et des rendements exceptionnels ont été enregistrés dans plusieurs

productions (par exemple pommes de terre et betteraves), une situation totalement imprévisible et non maîtrisable, et qui a peu de chance de se reproduire cette année. (...)

4. Plus de 2800 exploitations agricoles ont disparu en 1999, soit 3,7% de la totalité des exploitations agricoles du pays. Cette restructuration galopante, qui s'est poursuivie en 2000 (statistiques encore non publiées) démontre également la situation extrêmement précaire de l'agriculture suisse, et son niveau de revenu général extrêmement préoccupant. (...)

UPS, lundi 30 avril 2001.